



**SDIS
TARN**
Sapeurs-Pompiers

Envoyé en préfecture le 23/06/2017
Acte n° 2017-463
Reçu en préfecture le 23/06/2017
Affiché le 
ID : 081-288100019-20170623-2017_463FB-AI

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Adriano DOS SANTOS du CIS
REALMONT

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

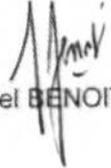
Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Adriano DOS SANTOS, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de REALMONT, est nommé au grade de caporal à compter du 1er juillet 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JUIN 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Eric PRADELLES du CIS
PUYLAURENS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Eric PRADELLES, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
PUYLAURENS, est nommé au grade de caporal à compter du 1er juillet 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JUIN 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.*



**SDIS
TARN**
Sapeurs-Pompiers

Envoyé en préfecture le 23/06/2017
Reçu en préfecture le 23/06/2017
Affiché le **SLO**
ID : 081-288100019-20170623-2017_463FB-AI

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Dylan VANDEUR du CIS
PUYLAURENS

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Dylan VANDEUR, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
PUYLAURENS, est nommé au grade de caporal à compter du 1er mai 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JUIN 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOIT
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.*

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal Guillaume
SUBBIANI du CIS LACAUNE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal Guillaume SUBBIANI, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
LACAUNE, est nommé au grade de sergent à compter du 1er juillet 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JUIN 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.*

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal Paul BECKER
du CIS PUYLAURENS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal Paul BECKER, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
PUYLAURENS, est nommé au grade de sergent à compter du 1er juillet 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JUIN 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.*

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2017-418

Arrêté relatif à un avancement de grade

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
- VU l'avis favorable du chef du groupement territorial ouest,
- VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 23 novembre 2016,
- SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

— Arrêtent : —

Article 1^{er} : L'adjudant-chef David CASADO, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de GAILLAC, est nommé au grade de lieutenant à compter du 1^{er} juin 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

A Albi, le

19 JUIN 2017

Le préfet

Jean-Michel MOUGARD



Le président

Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.